

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 6 mars 2025

L'an 2025 et le 6 mars à 17h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 27 février 2025.

Date de la convocation : 27 février 2025

Date d'affichage : 27 février 2025

Délibération N° 06-03-2025 / N°36

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 21

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Christian Boucly, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, François Coquart suppléé par Arnaud Darras.

Absents excusés : Benoît François, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel

Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Béatrice Dausse ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Patrick Zakrent ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémerly, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Alain Traisnel ayant donné procuration à Lionel Cayet, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jacques Thellier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Jean-Louis Cauvet

Titre de la délibération : Avis de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Auxilois

Madame la Vice-présidente précise, que par un courrier en date du 6 Décembre 2024, reçu le 13 Décembre, le Président de la Communauté de Communes du Ternois, Marc BRIDOUX, a demandé l'avis de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur le projet de PLUi de l'Auxilois.

Cette demande d'avis s'inscrit dans les articles L153-16 et L153-17 du Code de l'urbanisme.

Madame la Vice-présidente rappelle que le PLUi de l'Auxilois ne couvre qu'une partie du territoire de Ternoiscom, en effet, la Communauté de Communes a fait le choix de sectoriser les démarches de planification pour faire quatre PLUi de secteur. En parallèle, un PLUi unique est en cours d'élaboration.

Ainsi, le PLUi de secteur de l'Auxilois a été prescrit le 26 novembre 2019 puis arrêté le 27 Novembre 2024.

Il concerne les seize communes suivantes : Auxi-le-Château, Beauvoir-Wavans, Boffles, Buire-au-Bois, Fontaine-L'Étalon, Gennes-Ivergny, Haravesnes, Noeux-lès-Auxi, Le Ponchel, Quoeux-Haut-Maînil, Rougefay, Tollent, Vaulx, Villers-l'Hôpital, Vitz-sur-Authie et Willencourt.

S'agissant du diagnostic, Madame la Vice-présidente présente quelques chiffres et éléments issu de ce dernier :

- la population du PLUi de secteur est en forte baisse. Ainsi depuis 1968, **le territoire a connu une baisse de 18 % de sa population**, baisse plus marquée que l'ensemble de la Communauté de Communes du Ternois.
- En parallèle de cette baisse démographique, **la population est vieillissante**. Comparée à l'ensemble de l'intercommunalité, sa structure est plus vieillissante et va poser des enjeux d'adaptation des logements et de développement de nouveaux services.
- Concernant le développement économique, **la commune d'Auxi-le-Château joue un rôle économique majeur** dans cette partie du territoire avec un indice de

concentration de l'emploi supérieur à 100, ce qui démontre le rôle structurant de la commune.

- Néanmoins, **le taux de chômage reste élevé avec 18,6 %**, plus fort que l'ensemble de l'intercommunalité.
- **Le taux de vacance des logements est également fort** sur ce secteur avec 10,7 % et 17 % sur Auxi-le-Château en 2021.
- **Les risques naturels sont aussi présents sur le territoire** avec notamment, le risque inondation. Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de l'Authie concerne également ce secteur.

S'agissant du projet porté par TernoisCom sur ce PLUi de secteur :

- **le desserrement des ménages continue de s'opérer sur le territoire**, comme au niveau national en raison de la hausse de la décohabitation (augmentation du nombre de divorces et des familles monoparentale) et du vieillissement de la population qui augmente le veuvage.
- Pour maintenir ainsi la population actuelle, il faut, par conséquent construire de nouveaux logements. Selon l'intercommunalité, le territoire devra se doter de **203 logements pour conserver sa population actuelle**.
- Ensuite, pour atteindre les objectifs du SCOT, et être en adéquation avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), l'objectif de croissance est 10 % à 2033 pour Auxi-le-Château, et 8 % pour les autres communes. Cela donne donc **un objectif +443 habitants à horizon 2033** (+256 pour Auxi-le-Château et +187 habitants pour les autres communes).
- Au total, pour maintenir et attirer une nouvelle population, **420 nouveaux logements sont nécessaires**.
- Parmi ces 420 nouveaux logements, 283 terrains sont identifiés en dents creuses (*Les dents creuses sont définies pour le DOO du SCOT du Pays du Ternois comme tout espace libre entre deux constructions du même côté de la route, par principe d'une largeur de moins de 60 mètres. Pour la commune d'Auxi-le-Château, commune pôle, la longueur maximale est fixée à 80 mètres, conformément aux orientations du SCOT du Pays du Ternois*). Pour les terrains situés dans des périmètres de fermes classées, un taux de rétention foncière de 50 % est appliqué, compte tenu du faible potentiel d'urbanisation possible. **Il reste donc 262 logements en dents creuses**.
- Il apparaît donc nécessaire de construire **158 logements en extension**.
- S'agissant de la consommation foncière :
 - le territoire a consommé de 2011 à 2022 : 12ha selon le portail national de l'artificialisation, 20ha selon le diagnostic réalisé dans le PLUi, soit 2,01ha / an
 - pour la période du PLUi, 2022-2033, le territoire prévoit une consommation de 0,85ha par an, soit **une réduction de la consommation foncière de 57,7 % entre 2011-2022 et 2022-2033**.

Enfin, Madame la Vice-présidente souligne que TernoisCom a mené une concertation importante tout au long du projet de PLUi en mettant à disposition pendant presque 5ans, des registres dans les communes (aucune remarque n'a été déposée), une adresse mail dédiée (aucune sollicitation), une réunion publique et une exposition afin de faire contribuer la population au projet.

Madame la Vice-présidente conclut cette présentation en précisant, que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est sollicitée par TernoisCom pour émettre un avis sur le projet, en tant que territoire voisin, mais le projet de PLUi de l'Auxillois n'est pas

limitrophe avec les communes de notre intercommunalité et qu'ainsi le projet n'impactera pas directement le territoire.

Elle note également, que dans la méthode, la temporalité, la concertation et les pièces écrites ou graphiques, le document proposé est semblable à ceux de notre territoire.

Considérant le projet présenté par la Communauté de Communes du Ternois,

Considérant les éléments exposés ci-dessus, et notamment l'effort de réduction de la consommation foncière consenti par le territoire,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 26 février 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet de PLUi de l'Auxillois présenté par la Communauté de Communes du Ternois,
- de considérer que la présente délibération constitue l'avis officiel de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sur le projet présenté
-

Une copie de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Ternois.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 11 /03 /2025 et publication ou notification du 11 /03 /2025

